



Indemnité de réduction

Par targa

Bonjour

Je suis face à un problème de succession inattendu pour lequel je ne trouve pas d'information objective.

J'ai une sœur;

Mes parents nous ont donné il y a 20 ans leur 2 maisons estimées respectivement 200k€ et 100k€ en conservant l'usufruit..

il y a 5 ans, ma sœur me convainc de lui céder ma part de celle à 100k€ pour la moitié de sa valeur soit 25 k€.

Il y a 3 ans, mes parents décèdent et nous n'héritons que des 2 maisons qui sont mises en vente.

Nous vendons la maison à 200k€ pour ce montant que nous partageons équitablement.

Ma sœur met en vente la maison à 100k€ (dont je lui avais cédé la propriété pour 25k€).

Elle trouve preneur pour 200 k€, mais .. pour qu'il puisse conclure la vente, le notaire me demande de signer une "renonciation d'action en réduction".

Aurais-je été lésé?

Que devrais-je faire si c'était le cas?

Que peut-il se passer si refuse de signer?

Merci pour vos informations

cordialement

AP